

Conseil municipal du 28 septembre 2026 _ Des décisions autour de l'aménagement, de la transition écologique et des services aux habitants

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colomiers, le 29 septembre 2026

Conseil municipal du 28 septembre 2026

Des décisions autour de l'aménagement, de la transition écologique et des services aux habitants

36 délibérations étaient inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil municipal avec plusieurs grandes thématiques : aménagement et mobilités, éducation et jeunesse, transition écologique, culture, solidarités et fonctionnement des services municipaux.



« Ce Conseil municipal témoigne de notre engagement à agir concrètement pour Colomiers et à répondre aux attentes de ses habitant-e-s. Préparer l'arrivée de la ligne C, poursuivre la modernisation de nos équipements, renforcer notre accompagnement des enfants et des jeunes, accélérer la transition écologique et développer de nouveaux services publics : des décisions qui répondent à des enjeux très concrets et qui dessinent, dès aujourd'hui, le Colomiers dans lequel nous voulons vivre demain », a notamment souligné Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole, à l'issue de la séance.

AMÉNAGEMENT, MOBILITÉS ET CADRE DE VIE

Préparer l'arrivée de la ligne C et transformer le secteur Gare

L'arrivée de la ligne C du métro (à la fin de l'année 2028) représentera une nouvelle étape dans la transformation du secteur Gare. Le Conseil municipal permet, en lien avec Toulouse Métropole, de poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation d'un **pôle d'échanges multimodal** (gare, ligne C et une future esplanade). Le projet comprend notamment un **parking-relais** et un **local d'exploitation pour Tisséo**. Environ **4 000 m² d'emprises foncières** appartenant à la Ville et à Toulouse Métropole sont concernés. La Ville conserve la propriété des terrains tout en permettant leur utilisation pour la réalisation de ces équipements.

Le Conseil municipal approuve également une nouvelle convention qui précise les conditions de transfert des **voiries, réseaux, espaces verts, éclairage public et autres équipements** réalisés dans le cadre de nouvelles opérations immobilières.

Moderniser la cité scolaire Victor Hugo

La cité scolaire **Victor Hugo**, qui regroupe le lycée, le collège et l'École Allemande, va connaître une **nouvelle étape de modernisation**. La Ville autorise la Région Occitanie à réaliser plusieurs travaux dans l'emprise actuelle de l'établissement : **réhabilitation complète d'un bâtiment, création de deux extensions, nouvelle coursive et réaménagement d'une partie d'un autre bâtiment**. Le projet comprend également une **toiture photovoltaïque** sur la coursive ainsi que des **aménagements extérieurs** destinés à favoriser la **désimperméabilisation, la biodiversité et le confort climatique**.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Biodiversité, économies d'énergie et nouveaux usages

La Ville de Colomiers valide sa candidature au programme « **Territoires engagés pour la nature** » **2026**, avec trois orientations : favoriser la biodiversité en ville, préparer un **Atlas de la biodiversité communale** et poursuivre la **désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles et de crèches**.

La Ville poursuit également ses actions en faveur de la sobriété énergétique avec la réalisation d'**audits énergétiques sur plusieurs bâtiments municipaux**. Ces diagnostics, qui concernent notamment l'école Simone Veil, l'école maternelle En Jacca, la crèche de la Naspe et la Maison citoyenne de la Naspe, permettront d'identifier les consommations, les pistes d'économies d'énergie et les travaux prioritaires à envisager.

Dans le domaine du logement, le Conseil municipal décide de modifier la délibération de 2023 prévoyant une **exonération de 50% de la part communale de taxe foncière pendant trois ans**, les modalités d'accès à cette exonération ayant évolué. Désormais, les logements éligibles devront avoir été achevés depuis plus de dix ans (contre 1989 précédemment) et avoir été concernés par des travaux importants permettant d'économiser l'énergie.

La Ville de Colomiers poursuit aussi son investissement en faveur de l'économie circulaire avec « **Ma Bibliothèque d'Objets** ». Un point relais sera installé à la Maison des Transitions écologiques. L'abonnement annuel pour les ménages sera de **5 €**, avec une participation municipale de **3 350 €** la première année, puis **2 650 €** les années suivantes.

Enfin, les conseillers municipaux valident l'autorisation de **petits travaux urgents d'éclairage public** pendant la durée du mandat, avec une contribution municipale pouvant atteindre **10 000 €** par an.

ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Des services de proximité pour les enfants et les jeunes

Dans le cadre de la **Cité éducative 2025-2027**, la Ville disposera gratuitement d'un local de **38 m²**, mis à disposition par le bailleur social ALTEAL dans le quartier Grand Val d'Aran - En Jacca. Il permettra de développer des actions éducatives, de médiation, de prévention et d'accompagnement, notamment en direction des jeunes de **16 à 25 ans**.

Le Conseil municipal renouvelle également le **comité d'éthique du Conseil municipal des enfants (CME) et du Conseil municipal des jeunes (CMJ)**. Pour cette nouvelle période, la principale nouveauté réside dans une **présence renforcée des élus municipaux**, plus nombreux qu'au cours de la période précédente, afin d'accompagner davantage les jeunes dans leur participation à la vie locale.

Par ailleurs, la Ville renouvelle son inscription au registre des transports publics afin de continuer à assurer le **transport gratuit des enfants** dans les cadres scolaire, périscolaire, culturel et sportif, ainsi que pour les accueils de loisirs et certaines sorties.

Sur le mandat 2014-2020, l'école Paul Bert avait servi d'« école ressource » le temps des travaux de construction de l'école Lucie Aubrac et de rénovation de l'école Lamartine élémentaire. Le site s'est transformé pour devenir un lieu dédié à la vie locale. Lors de ce Conseil municipal, la Ville officialise la désaffectation scolaire des locaux et leur nouvelle affectation au tiers-lieu Plan B.

CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

Faire évoluer les équipements culturels et leurs services

Lors de ce Conseil municipal, le bilan 2025 du cinéma VEO Grand Central a également été présenté. Dans un contexte national défavorable pour l'exploitation cinématographique, marqué par une baisse de la fréquentation, le cinéma a enregistré 174 970 entrées, soit 17 % de moins qu'en 2024. Malgré cette baisse, l'activité est restée soutenue, avec **447 films programmés et 8 675 séances** sur l'année, ainsi que plus de 100 événements et 11 000 entrées scolaires. Le cinéma conserve également une forte identité culturelle, avec **260 films Art et Essai**, représentant **28 %** de ses entrées, ainsi qu'une programmation

importante en version originale. Sa politique tarifaire accessible et son offre diversifiée confortent son rôle de lieu culturel de proximité. Le montant de la subvention municipale s'élève à 56 000 euros.

La convention concernant les projets de lecture publique et la participation au programme de Bibliothèque numérique de référence (plateforme en ligne permettant d'accéder facilement à une large sélection de ressources fiables et documentées) en lien avec Toulouse Métropole sont validées par l'ensemble des élus.

SOLIDARITÉS ET VIE LOCALE

Ce Conseil municipal a été l'occasion d'afficher la solidarité de la Ville avec les communes touchées par les incendies de l'été 2026 et avec la commune de Pomas totalement dévastée par le passage d'une tornade d'une ampleur inédite. Une contribution de la Ville s'élevant à 3 000 € a ainsi été validée à destination de l'Association des maires de France. 1 000 € seront versés à l'AMF 31 en soutien de la commune de Pomas.

Le programme de Réussite éducative est également reconduit pour 2026. Ce dispositif accompagne les enfants et les jeunes qui rencontrent des difficultés, pour les aider à réussir leur parcours scolaire et personnel.

UNE VILLE QUI ADAPTE AUSSI SON FONCTIONNEMENT

Plusieurs délibérations ont également porté sur le fonctionnement de la collectivité. Le Conseil municipal a notamment actualisé son règlement intérieur, afin de préciser les modalités de convocation, d'information et d'expression des élus.

La composition du Conseil d'administration du CCAS, des commissions municipales ainsi que les représentations de la Ville dans plusieurs instances et sociétés publiques locales ont également été mises à jour.

A l'occasion de ce Conseil municipal, Thierry Dupuch a également pris ses fonctions en remplacement de Stéphane Fonvieille qui a récemment démissionné de son mandat pour des raisons familiales.

Au total, 36 délibérations étaient inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Elle sont à retrouver dans leur intégralité ici : <https://www.ville-colomiers.fr/1/ma-ville/conseil-municipal/seances-du-conseil-municipal/conseil-municipal-en-video>

Veillez trouver en pièce jointe une photo du Conseil municipal de ce lundi 28 septembre 2026 (© Mairie de Colomiers - Eric Corlay).

CONTACT

Anna Beauchamp — Chargée des relations presse et des relations publiques

Mairie de Colomiers

0699025881 · anna.beauchamp@mairie-colomiers.fr